La fumée de cigarette des voisins de chambre passait par la porte de communication entre les 2 chambres : est-ce normal ?

Rubrique : questions/réponses - Date : lundi 24 janvier 2011

Pendant mes vacances j'ai été dérangée par la fumée de cigarette des voisins de chambre car celle ci passait par la porte de communication entre les 2 chambres (est-ce normal ?) : l'hôtelier m'avait assuré avoir demandé à ces personnes d'arrêter de fumer mais cela a continué toute la semaine

Que pouvons nous faire dans ce cas là ?

Réponse :

L'hôtelier peut disposer de chambres affectées aux fumeurs comme il peut en avoir d'autres qui soient affectées aux non-fumeurs. Si cette mixité débouche sur une gêne pour les chambres des non-fumeurs, vous ne pourrez pas, au nom de la loi Évin, obtenir réparation du dommage que vous avez subi. Il faudra alors invoquer le trouble anormal de voisinage et en rendre responsable l'hôtelier.

Les vacances étant terminées, nous supposons que vous ne souhaitez pas utiliser une procédure qui vous obligerait à vous rendre à nouveau sur place.

Sachez cependant que le fait d'écrire à l'hôtelier, avec copie au syndicat d'initiative, au maire et éventuellement à son syndicat, si vous en connaissez le nom, serait une excellente initiative de nature à faire évoluer son comportement si d'autres que vous en faisaient autant.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac